



OU EN EST LE PROJET DE FOYER-RESIDENCE DE MOUTHIER SUR BOËME ?

Les derniers renseignements et une entrevue entre Monsieur Le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur Bernard GERMON, Maire de MOUTHIER, nous fait craindre pour la réalisation de notre projet.

Vous savez tous l'importance de cet équipement pour la commune et le soin qui a été mis à son élaboration.

Nous vous rappelons quelques dates essentielles :

-Mise en route par le Conseil Municipal de Monsieur PLOQUIN, au début de l'année 82.

-Création en mai 83 d'une commission intercommunale d'étude pour les projet de BLANZAC et MOUTHIER réunis.

-Accord du 23 mai 1984 définissant un projet commun à BLANZAC et MOUTHIER : 45 places dans chaque commune et la Direction à BLANZAC.

-Annulation de l'accord à BLANZAC le 27 juin 1984, BLANZAC confiant son projet aux FOYERS-DE-PROVENCE.

-27 juillet:dépôt du dossier de MOUTHIER auprès de la D.D.A.S.S.

-29 octobre 1984 : Avis favorable de la D.D.A.S.S.

-20 novembre 1984 : Avis favorable de la commission régionale des institutions sociales et médico-sociales du POITOU-CHARENTES.

-17 janvier 1985 : Arrêté préfectoral autorisant la création d'un Foyer-Résidence public pour personnes âgées, pour 40 lits.

-Le terrain a été acheté le 10 février 1984 pour la somme de 220 000 francs.

-Ce projet a été confié à l'Office Départemental des H.L.M. pour sa réalisation; un concours d'architectes a été organisé le 10 juillet 1985, Monsieur BOUTET de COGNAC a été choisi. En septembre les plans définitifs étaient déposés.

A RETOURNER A LA MAIRIE AVANT LE 6 FEVRIER 1986

NOM(s) : Prénom(s) : Age :.....
.....
.....

déclare approuver l'action du Conseil Municipal de MOUTHIER en vue d'obtenir la réalisation du FOYER-RESIDENCE pour personnes âgées.

Date :

Signature(s)

